

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2009

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER - (n° 1579)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 389

présenté par

M. Fruteau, M. Lurel, M. Manscour, M. Lebreton, M. Jalton,  
M. Letchimy et Mme Berthelot

-----  
**ARTICLE 13 BIS**

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« sixième »

le mot :

« troisième ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de réduire les délais de mise en œuvre des dispositions contenues dans cet article afin qu'elles bénéficient le plus rapidement possible aux populations ultramarines.